

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 33 (1986)  
**Heft:** 6-7

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

■ A propos de la mobilité: le nombre des abris est très grand. Dès lors, qu'est-ce qui nous empêche de publier le plan d'attribution des places protégées, pour qu'en cas de danger, la population sache également dans quel abri elle doit se rendre?

Absolument rien! Il y a déjà longtemps que nous avons demandé aux cantons de publier autant que possible les plans d'attribution des places protégées. Mais il convient de rappeler à cet égard que l'on doit de toute façon faire la distinction entre la recherche immédiate d'un abri et l'occupation préventive de l'abri. Si cette dernière constitue une action planifiée et préparée, qui doit être menée par l'organisation de protection civile, la première constitue une sorte de «plongeon sous terre» là où l'on se trouve.

■ Mais la préparation de ce «plongeon sous terre» n'a-t-elle pas été négligée? Jusqu'ici, il n'a été question que de l'occupation préventive des abris.

Ce «plongeon sous terre» a toujours revêtu pour nous une grande importance. Nous faisons la distinction entre trois modes d'occupation des abris. Le «plongeon» est indiqué lorsque, d'une heure à l'autre, nous nous voyons en quelque sorte surpris par les événements. Ensuite, il existe également l'*occupation de fortune*: il s'agit d'entrer dans un abri, qui a déjà été vidé de son contenu mais qui n'a pas encore été installé avec la collaboration de l'organisme d'abri. Enfin, nous connaissons l'occupation préventive des abris, c'est-à-dire l'installation des personnes dans des abris préparés et équipés, dans les-

quels il faudra vivre durant assez longtemps, soit durant quelques jours ou durant une à deux semaines, tout en ayant la possibilité d'entrer et de sortir.

■ Estimez-vous qu'il est juste que l'USPC soit parmi ceux qui, sous la pression des événements de Tchernobyl, souhaitent une accélération de l'équipement des abris, accélération qu'a d'ailleurs déjà ordonnée le Conseil fédéral?

Une telle position s'avère raisonnable, d'une manière ou d'une autre. La valeur de protection d'un abri augmente beaucoup lorsqu'il est entièrement équipé, et cela, sans que les investissements à réaliser ne soient trop lourds financièrement. Les frais à cet effet s'élèvent à Fr. 100.- par personne; c'est une prime relativement avantageuse pour améliorer sensiblement le confort d'un séjour de longue durée dans un abri.

■ Permettez-moi encore une dernière question: quelle conclusion tirez-vous personnellement des événements et des bruits faits autour de Tchernobyl?

Si je me réfère aux réactions qui se sont manifestées, je puis constater que de nombreuses personnes ont pris plus nettement conscience de l'importance de notre protection civile. Mais il se trouve également des milieux que la catastrophe de Tchernobyl a renforcés dans leur opposition à la protection civile.

Personnellement, je vois dans le cas de Tchernobyl une démonstration classique de la grande valeur que peut avoir chacune des mesures préventives de

protection. Le seul fait de devoir réfléchir à de telles mesures de protection peut déjà nous faire progresser. Et il est bon que les autorités responsables soient amenées à le faire et meilleur encore que la population elle-même le fasse.

Nous avons pu voir que notre dispositif de protection devrait constituer un système intégré. Les abris, les provisions de ménage, les préparatifs de planification et d'organisation, l'instruction appropriée des organismes d'abri et d'au-

**P**ersonnellement, je vois dans le cas de Tchernobyl une démonstration classique de la grande valeur que peut avoir chacune des mesures préventives de protection.

tres mesures semblables doivent se compléter harmonieusement.

Le cas Tchernobyl va occuper mes pensées encore longtemps. Il aura assurément aussi des conséquences pratiques sur le plan de l'organisation. Je m'attends également à ce que le Parlement revienne sur cette affaire et qu'ainsi, l'on parle à nouveau du domaine de la protection civile. Et il en est bien ainsi.

## Les lits de protection civile ACO vous font dormir comme il faut!

ils sont adaptés à leur fonction: les nouveaux lits COMODO superposables correspondent à toutes les exigences de la protection civile.

leur matériel est adéquat: construction en tubes d'acier rigides munis d'un système de fixation par fiches permettant une utilisation variée. Garniture de lit individuelle interchangeable.

ils sont conformes aux prescriptions de l'OPC: à l'épreuve des chocs de 1atm. et subventionnés par l'OPC.

ils sont intéressants pour les budgets: avec toute la gamme des services, y compris l'ensemble des conseils à la clientèle.

**ACO équipe avantageusement les abris de PC.**



Mobilier de protection civile ACO  
Ets Georges Maye SA  
Budron B  
1052 Le Mont s/Lausanne

Venez voir notre stand d'exposition.

**Volant détachable INFO-PC**

Veuillez m'(nous) adresser s. v.p. des informations sur les lits de protection civile ACO superposables. Merci.

**Nom:** \_\_\_\_\_

**Téléphone:** \_\_\_\_\_

**Adresse:** \_\_\_\_\_

**Commune:** \_\_\_\_\_



B&S

